

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-87

ANNULE ET REMPLACE la délibération DB2023-84 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 07/09/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Pierre LAURENT CHAUVET

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :
Attribution de subventions

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, DECIDE, à l'unanimité :

-D'attribuer les subventions suivantes :

.../...

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergétique / Situation autonomie	Projet	Coût du projet TTC	Coût du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH	Caisse de retraite
	08310 PAUVRES	Précarité énergétique	53,00%	Isolation des murs par l'extérieur Installation de la pompe à chaleur air/eau Installation d'une VMC hygroréglable	51 465,34 €	48 205,25 €	35 000,00 €	3 500,00 €	17 500,00 €	
	08400 SAINT MOREL	Autonomie	GIR 5	Remplacement de la baignoire par une douche adaptée Adaptation des WC	7 800,00 €	7 090,90 €	7 090,90 €	709,00 €	3 545,00 €	
	08400 BRECY-BRIERES	Précarité énergétique	46,39%	Isolation du plancher des combles perdus Installation d'une chaudière à bois bûche	33 948,03 €	32 100,58 €	30 280,30 €	3 028,00 €	12 098,00 €	
	08250 SENUC	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain	4 879,60 €	4 436,00 €	4 436,00 €	444,00 €	1 553,00 €	
	08240 BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain	9 335,58 €	8 611,89 €	8 611,89 €	861,00 €	4 305,95 €	
	08400 VOUZIERES	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain	7 347,30 €	6 679,36 €	6 679,36 €	668,00 €	3 340,00 €	3 000,00 €
Total					114 775,85 €	107 123,98 €	92 098,45 €	9 210,00 €	42 341,95 €	
Engagement rectificatif - Bureau du 11 mai 2023										
	08250 SENUC	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain et WC Installation de volets roulants électriques	14 053,61 €	12 534,15 €	12 534,15 €	1 253,00 €	4 387,00 €	
	08250 SENUC	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain et WC Installation de volets roulants électriques	20 238,07 €	19 746,09 €	19 746,09 €	1 974,61 €	6 911,00 €	
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources								Complément de subvention :		721,61 €

-De charger le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoît SINGLIT